

norme européenne

norme française

NF EN 10238

Décembre 1996

Indice de classement : A 35-511

ICS : 77.140.10

Produits en aciers de construction grenillés et prépeints par traitement automatique

E : Automatically blast-cleaned and automatically prefabrication primed structural steel products

D : Automatisch gestrahlte und automatisch fertigungsbeschichtete Erzeugnisse aus Baustählen

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 20 novembre 1996 pour prendre effet le 20 décembre 1996.

Remplace la norme homologuée NF A 35-511, de juillet 1983.

Correspondance

La norme européenne EN 10238:1996 a le statut d'une norme française.

Analyse

Le présent document définit les principales caractéristiques des produits en aciers de construction grenillés et peints par traitement automatique et indique les principaux types de primaires d'ateliers utilisés ainsi que les méthodes de contrôles.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : produit sidérurgique, produit grenillé pré-peint, acier, peinture primaire d'atelier, désignation, caractéristique, fabrication, degré de soin, épaisseur, soudage, stockage, marquage, information.

Modifications

Par rapport à la norme remplacée, les principales modifications sont :

- conditions de fabrication laissées au choix du producteur ;
- liste des familles de primaires les plus couramment utilisés ;
- méthodes de contrôles basées sur les normes d'essais internationales ISO ;
- position des éprouvettes pour la mesure de l'épaisseur du feuil sec.

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



Membres de la commission de normalisation

Président : M USSEGLIO

Secrétariat : BNS

M	ANDRE	LCPC
M	BECKER	GTS INDUSTRIES TOLERIES
M	BULIC	EUROGEP
M	CABRILLAC	CEFRACOR
M	CARROS	AUXITROL
M	CHARLEUX	BUREAU VERITAS
M	DANGOISSE	AKZO DIVISION PEINTURES
M	DECLERCQ	HEMPEL PEINTURES FRANCE
M	DESVIGNES	SNCF-NORHA
M	GIRARD	UNIMETAL
M	GUYON	UNM
M	HUVE	AMERON FRANCE SARL
M	IDELSON	EIFFEL
M	JANMOT	BNPV
M	JUGLAR	CNS
M	KOEPPEL	JEAN D'HUART & CIE
M	LEFRANC	CCM SULZER
M	LUCAS	ONHGPI
M	MEHUE	SETRA
M	NICOLETTA	SURFACIER SA
M	STAROPOLI	GDF
M	USSEGLIO	BNS
MME	VEROLLET	AFNOR
M	WEBER	NOZAL LONGOMETAL SA

Avant-propos national*Références aux normes françaises*

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

EN 10021	: NF EN 10021 (indice de classement : A 00-100)
EN 10025	: NF EN 10025 (indice de classement : A 35-501)
EN 10204	: NF EN 10204 (indice de classement : A 00-001)
EN 10113-2	: NF EN 10113-2 (indice de classement : A 35-505-2)
ISO 8503-2	: NF EN ISO 8503-2 (indice de classement : T 35-503-2)

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises de même domaine d'application mais non identiques est la suivante :

ISO 2808	: NF T 30-120
	NF T 30-121
	NF T 30-122
	NF T 30-123
	NF T 30-124

Les autres normes mentionnées à l'article «Références normatives» n'ont pas de correspondance dans la collection des normes françaises : elles peuvent être obtenues auprès de l'AFNOR.

ICS 77.140.10

Descripteurs : produit sidérurgique, produit grenillé prépeint, acier, peinture primaire d'atelier, désignation, caractéristique, fabrication, degré de soin, épaisseur, soudage, stockage, marquage, information.

Version française

**Produits en aciers de construction
grenillés et prépeints par traitement automatique**

Automatisch gestrahlte und automatisch
fertigungsbeschichtete Erzeugnisse aus Baustählen

Automatically blast-cleaned and automatically
prefabrication primed structural steel products

La présente norme européenne a été adoptée par le CEN le 1996-03-19.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles